



Programme national de reconnaissance de STI Canada 2016 et trousse de mise en candidature

Date de publication: Décembre 2015



INTRODUCTION

STI Canada et son comité de services aux membres tiennent à vous remercier pour votre intérêt dans le programme national de reconnaissance de STI Canada 2016. **L'année 2016** marque la **septième année de ce programme qui a été créé à l'origine pour mieux servir et définir** le profil des membres de STI Canada en reconnaissant des personnes, des initiatives et des projets importants et notables dans notre marché canadien des STI.

Dans le cadre du programme de reconnaissance de cette année, STI Canada est fier d'encourager et de conscientiser davantage la communauté à la valeur des jeunes professionnels **qui œuvrent dans l'industrie des STI (secteur public, privé et universitaire) à travers le Canada par l'introduction** de cette 5^e catégorie, plus spécifiquement, « le méritas STI Canada pour les jeunes dirigeantes et dirigeants ». Ce prix a pour objectif de reconnaître un ou plusieurs individus âgés de moins de 40 ans au cours de leurs cinq à quinze premières années de carrière dont le travail a une influence **positive sur le déploiement et l'exploitation des STI** et qui ont fait la promotion des STI auprès du **grand public, qui ont contribué de façon importante à l'industrie des STI, qui ont** révélé leurs talents de chefs au sein de leur entreprise ou leur agence avec une excellence hors pair dans le domaine des STI, qui ont livré des résultats de qualités dans différents projets, qui ont accompli des réalisations exceptionnelles et qui ont fait preuve de dévouement auprès de leur communauté locale.

CATÉGORIE DE PRIX

Il existe cinq catégories de prix:

1. **Le méritas pour le membre de STI Canada qui s'est le plus distingué au cours de l'année**
2. Le méritas pour un projet ou un programme de STI: *pour une grande métropole, une agence provinciale ou fédérale)*
3. Le méritas pour un projet ou un programme de STI: *pour une petite métropole ou en zone rurale)*
4. Le méritas pour une nouvelle technologie, une innovation commerciale, industrielle ou universitaire canadienne ou en recherche et développement
5. Le méritas STI Canada pour les jeunes dirigeantes et dirigeants – **NOUVEAU!**

Pour souligner davantage le caractère novateur de ce programme de reconnaissance, un seul lauréat par année est prévu dans chaque catégorie de prix. Toutefois, si le comité d'évaluation juge qu'une candidature qui a été soumise est tout aussi unique et honorable qu'une autre dans la même catégorie de prix, les deux pourraient se voir décerner le prix dans cette même catégorie. **Cependant, il n'est pas obligatoire de** décerner un prix dans catégorie chaque année si le comité d'évaluation juge que les personnes désignées ne sont pas suffisamment qualifiées.

Un guide pour la sélection des candidats dans chaque catégorie de prix est contenu à l'annexe A.

CALENDRIER DU PROGRAMME ET DATES IMPORTANTES

Toutes les personnes qui soumettent une candidature et toutes les personnes désignées devraient prendre connaissance du calendrier du programme et noter quelques dates importantes.

Tâche	Date
Appel de candidatures	Le 10 décembre 2015
Date limite pour soumettre une candidature	Le 12 février 2016
Période d'évaluation des candidatures	Février 2016
Avis d'attribution aux personnes désignées	Le 4 mars 2016
Conférence annuelle et exposition de STI Canada et cérémonie de remise des prix	Du 1 ^{er} au 4 mai 2016

EXIGENCES POUR LES NOMINATIONS ET LES MISES EN CANDIDATURE

Vous pouvez utiliser les formulaires de mise en candidature pour chaque catégorie qui sont contenus dans l'annexe B. Toute mise en candidature ou tout formulaire de mise en candidature dument rempli reçu après la date limite pourraient ne pas être acceptés et la personne désignée sera avisée en conséquence.

Toutes les mises en candidature doivent demeurer confidentielles. Nous encourageons les personnes désignées **qui n'ont pas été** retenues à soumettre de nouveau leur candidature dans les années à venir **s'ils le souhaitent**.

Les formulaires de mise en candidature dument remplis peuvent être soumis à STI Canada par la poste, télécopieur ou via courriel.

Par la poste	Par télécopieur	Par courriel
STI Canada 6975 Meadowvale Town Centre Circle, Suite 400 Mississauga, Ontario L5N 2V7	(905) 593-0949	askus@itscanada.ca Veuillez utiliser le lien ci-dessous pour téléverser vos formulaires de mise en candidature et vos photos https://www.hightail.com/u/ITSCanada-ACE2016 <i>* Veuillez taper le texte « Programme national de reconnaissance de STI Canada 2016 » dans le champ Objet</i>

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Un comité d'évaluation composé de bénévoles sera formé à des fins d'examen et pour discuter de chaque mise en candidature dans les différentes catégories de prix. Le comité d'évaluation comprendra des représentants à travers le Canada et il sera représentatif du secteur public, privé et universitaire.

À la clôture de « l'appel de candidatures », le comité d'évaluation examinera chaque mise en candidature pour discuter de leurs mérites généraux. Les lauréats seront sélectionnés par le comité d'évaluation grâce à un processus d'évaluation qualitatif fondé sur le bon jugement des membres qui examineront les critères généraux pour chaque catégorie de prix.

Au besoin, le comité d'évaluation pourrait déplacer une mise en candidature vers une catégorie plus pertinente plutôt que d'utiliser la catégorie indiquée sur le formulaire de mise en candidature soumis à l'origine.

Si un conflit d'intérêts devait survenir entre un membre du comité d'évaluation et un projet ou une personne désignée, le membre du comité serait temporairement exclu de toute participation pour cette catégorie de prix.

RECONNAISSANCE DES LAURÉATS

Les lauréats seront reconnus en utilisant les médias suivants:

1. Une reconnaissance formelle et la remise d'un prix lors de la conférence annuelle et exposition de STI Canada 2016.
2. La publication du profil des personnes gagnantes dans la brochure du programme de reconnaissance qui sera distribuée à tous les participants lors de la soirée de cérémonie du CA&E.
3. Une annonce sur le site Web de STI Canada
4. Une notification par courriel aux membres de STI Canada
5. La liste des personnes gagnantes du programme de reconnaissance sera transmise à d'autres associations à des fins d'annonce dans leurs publications respectives.

En soumettant un formulaire de mise en candidature, la personne désignée ou la personne qui représente le projet désigné consent également que son nom et sa photo soient publiés dans le cadre du programme de reconnaissance 2016.

ANNONCE OFFICIELLE ET LIEU

Les noms des personnes gagnantes dans chaque catégorie de prix seront formellement dévoilés et les prix seront décernés lors d'une cérémonie spéciale de remise des prix et soirée gala qui aura lieu dans la salle Plaza 1 du Coast Plaza Hotel lors de la conférence annuelle et exposition de STI Canada 2016 à Calgary.

Chaque personne gagnante, ou la représentante ou le représentant **s'il s'agit d'une agence, est tenu d'être présent afin d'accepter le prix** personnellement. Un énoncé indiquant le nom de la personne **qui acceptera le prix au nom d'une personne ou d'une organisation** désignée, dans le cas d'une attribution de prix, doit être indiqué (si possible) sur le formulaire de mise en candidature.

Pour le « méritas STI Canada pour les jeunes dirigeantes et dirigeants » en particulier, **l'employeur de chaque** personne désignée doit indiquer, sur le formulaire de mise en candidature, son soutien et sa volonté de parrainer la personne désignée en ce qui concerne **les coûts associés à l'inscription et à la participation à la conférence annuelle et exposition 2016** et à la cérémonie de remise des prix si la personne désignée devait être sélectionnée pour recevoir le prix.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant le programme national de reconnaissance de STI Canada, veuillez communiquer directement avec le président du programme national de reconnaissance de STI Canada 2016:

John Greenough, M.Eng. P.Eng.

Courriel: jcgreenough.100@gmail.com

ANNEXE A

Catégories de prix et critères de mise en candidature

ANNEXE A

Catégories de prix et critères de mise en candidature

1. **Le méritas pour le membre de STI Canada qui s'est le plus distingué au cours de l'année**
 - a) La personne désignée doit avoir été membre de STI Canada pendant les 10 dernières années.
 - b) La candidature de la personne désignée doit être proposée et appuyée par des membres de STI Canada provenant de deux organisations distinctes.
 - c) Une personne ne peut pas soumettre sa propre candidature.
 - d) La personne doit être tenue en haute estime par ses pairs au sein du marché des STI.
 - e) La personne doit avoir contribué de façon importante à la conception, à la gestion ou avoir entrepris des projets ou des programmes dans le domaine des STI au Canada ou à **l'étranger**.
 - f) Des preuves attestant que la personne a participé à la promotion des STI à travers le Canada ou à **l'étranger** ou **qu'elle a contribué directement** à la réalisation des buts et des objectifs de STI Canada devraient être présentées sous le profil soumis.
 - g) La personne qui remporte le prix doit consentir à **l'accepter en personne** lors du CA&E.

2. Le méritas pour un projet ou programme de STI: *pour une grande métropole, une agence provinciale ou fédérale*
 - a) La mise en candidature peut être soumise par une personne employée par **l'entité désignée**.
 - b) Cette catégorie est ouverte aux municipalités dont la population RMR est supérieure à 500 000 habitants, aux agences provinciales ou fédérales.
 - c) Les projets désignés doivent avoir été complétés et avoir été en bon mode de fonctionnement depuis environ les 3 dernières années.
 - d) Pour un projet ou un programme soumis par une ville, le projet ou le programme ne doit pas être une initiative menée par une municipalité régionale, un gouvernement provincial ou fédéral pour être admissible. Toutefois, les projets ou les programmes menés en partenariat et qui sont financés par les paliers municipaux supérieurs et par les gouvernements sont admissibles.
 - e) Pour un projet ou un programme soumis par une municipalité régionale, le projet ou le programme ne doit pas être une initiative menée par un gouvernement provincial ou fédéral. Toutefois, les projets ou les programmes

- menés en partenariat ou qui sont financés pour un gouvernement provincial ou fédéral sont admissibles.
- f) Pour un projet ou un programme soumis par un gouvernement provincial, le projet ou le programme ne doit pas être une initiative menée par le gouvernement fédéral pour être admissible. Toutefois, les projets ou les programmes menés en partenariat et qui sont financés par le gouvernement fédéral sont acceptables.
 - g) Les projets ou les programmes doivent avoir fait progresser, de façon importante ou notable, des services de STI dans la zone géographique **d'application**. Des ajouts mineurs à des systèmes existants ne sont pas considérés comme étant importants.
 - h) **Les projets peuvent également être des projets d'intégration de STI qui démontrent l'intégration de STI en conformité avec l'architecture canadienne des STI.** Les systèmes intégrés doivent avoir été, à l'origine, indépendants les uns des autres ou non existants dans le cas de l'ajout d'un nouveau système avant son intégration. **L'intégration des systèmes doit être importante** ou notable et doit contenir une quantité raisonnable de données partagées entre les deux systèmes.
 - i) La personne qui représente le projet ou le programme gagnant doit accepter le prix en personne lors du CA&E.
3. Le méritas pour un projet ou programme de STI: *pour les petites métropoles ou en zone rurale*
- a) La mise en candidature peut être soumise par une personne employée par **l'entité désignée**.
 - b) Cette catégorie est ouverte aux municipalités dont la population RMR/AR est inférieure à 500 000 habitants et aux zones rurales dont la population est inférieure à 20 000 habitants ou aux zones dont la densité de la population est inférieure à 500 habitants par kilomètre carré.
 - c) **Le projet ou le programme peut faire partie d'une initiative menée par une municipalité, un gouvernement provincial ou fédéral.**
 - d) Les projets ou les programmes doivent avoir fait progresser, de façon importante ou notable, des services de STI dans la zone géographique **d'application**. Des ajouts mineurs à des systèmes existants ne sont pas considérés comme étant importants.
 - e) Les projets peuvent également être des projets d'intégration de STI qui **démontrent l'intégration de STI en conformité avec l'architecture canadienne des STI.** Les systèmes intégrés doivent avoir été, à l'origine, indépendants les uns des autres ou non existants dans le cas de l'ajout d'un nouveau système avant son intégration. **L'intégration des systèmes doit être importante** ou notable et doit contenir une quantité raisonnable de données partagées entre les deux systèmes.

-
- f) Le projet ou le programme doit préférablement avoir été complété ou initié au cours des trois dernières années.
 - g) La personne qui représente le projet ou le programme gagnant doit accepter le prix en personne lors du CA&E.
4. Le méritas pour une nouvelle technologie, une innovation commerciale, industrielle ou universitaire canadienne ou en recherche et développement
- a) La mise en candidature peut être soumise par une personne employée par **l'entreprise ou l'établissement désigné**.
 - b) **Le produit désigné doit avoir été mis en œuvre directement par une entreprise canadienne, un établissement d'enseignement canadien ou une agence gouvernementale.** Le produit doit avoir été déployé avec succès et être en bon état de fonctionnement soit au Canada ou à l'étranger. Pour une nouvelle **version d'un produit existant, la mise à niveau** doit être importante par rapport au modèle existant ou à la version existante pour être admissible. Le produit ne devrait pas être âgé de plus de 3 ans au sein du marché canadien.
 - c) Les projets ou les programmes en recherche et développement doivent être **reconnus publiquement et ne pas faire partie d'une** activité de recherche et de développement **à l'interne** associée à un produit issu du secteur privé. Les projets peuvent inclure des façons novatrices de mise en application ou de **l'utilisation de technologies existantes dans de nouveaux environnements.** Une application de marché « presque prête » découlant de la recherche et du développement serait également considérée dans le cadre de **l'évaluation**.
 - d) **L'entreprise, l'établissement d'enseignement ou l'agence gouvernementale** doit être un membre en règle de STI Canada.
 - e) La personne qui représente le gagnant dans cette catégorie doit accepter le prix en personne lors du CA&E.
5. Le méritas de STI Canada pour les jeunes dirigeantes et dirigeants – **Nouveau**
- a) La personne désignée doit résider au Canada présentement et avoir été un **membre d'au moins un organisme** reconnu **œuvrant** dans le domaine des STI (par exemple, STI Canada, ITS America, ITS India, ERTICO, etc.) au cours des cinq dernières années.
 - b) La personne désignée doit être âgée de moins de 40 ans.
 - c) Les candidatures des personnes désignées doivent être proposées et appuyées sur le formulaire de mise en candidature par des membres de STI Canada **provenant de deux organisations distinctes dont l'une des deux organisations est l'organisation qui emploie** la personne désignée.
 - d) Le « profil de la personne désignée » (un maximum de 2 pages ou environ 500 mots) doit accompagner le formulaire de mise en candidature. Le profil, qui fait **partie du formulaire de mise en candidature, ainsi qu'une photo, devrait décrire** la personne désignée et comment cette dernière comble chacun des critères décrits ci-dessous. Utilisez des exemples précis, lorsque possibles.

-
- e) Une « lettre de soutien » supplémentaire ayant pour but d'appuyer la mise en candidature (un maximum d'une page ou environ 250 mots) contenant les coordonnées d'une personne ressource qui appuie la mise en candidature et qui provient d'une entreprise, d'une agence ou d'un établissement externe à l'employeur de la personne désignée doit accompagner le formulaire de mise en candidature. Cette lettre doit être jointe au formulaire de mise en candidature et devrait décrire les relations ou les liens pertinents avec la personne désignée et la façon dont la personne désignée a démontré, de façon appropriée à cette organisation, son admissibilité à remporter le prix dans cette catégorie. Utilisez des exemples précis, lorsque possibles.
- f) L'employeur de la personne désignée doit signer le formulaire de mise en candidature à l'endroit prévu à cet effet, indiquant ainsi qu'il soutient la mise en candidature et qu'il consent à parrainer la personne désignée pour les coûts associés à l'inscription et à la participation à la conférence annuelle et exposition 2016 de STI Canada et à la cérémonie de remise des prix si la personne désignée devait être sélectionnée pour recevoir le prix.
- g) La personne désignée doit signer le formulaire de mise en candidature à l'endroit prévu à cet effet indiquant ainsi qu'elle consent à participer à la conférence annuelle et exposition de STI Canada 2016 et à la cérémonie de remise des prix si la personne désignée devait être sélectionnée pour recevoir le prix.
- h) Une personne ne peut pas soumettre sa propre candidature.
- i) **Détails professionnels et de l'industrie:** veuillez préciser dans le formulaire de mise en candidature, sous le profil de la personne désignée, les activités de la personne désignée et sa contribution aux réalisations dans le domaine, incluant son rôle et son niveau approximatif d'engagement.
- j) Activités bénévoles: veuillez préciser dans le formulaire de mise en candidature, sous le profil de la personne désignée, les activités bénévoles accomplies par la personne désignée pour soutenir sa communauté au sens élargi, incluant le nom des organisations et son niveau approximatif d'engagement.
- i. Documents d'accompagnement supplémentaires: des documents d'accompagnement supplémentaires, comme un curriculum vitae, des références ou la reconnaissance par une entreprise, une agence ou un établissement externe sont souhaitables comme pièce jointe au formulaire de mise en candidature.
- k) Critères de sélection spécifiques
- a. Contribution à l'industrie des STI et au monde des affaires
- i. La personne désignée a contribué au progrès des STI grâce à sa participation directe dans des initiatives associées à des projets ou des activités commerciales dans le domaine des STI et elle a

- formé des associations influentes avec des industries et des communautés professionnelles **œuvrant** dans le domaine des STI.
- b. Réalisations professionnelles
- i. Les travaux effectués par la personne désignée dans son domaine **d'expertise des STI** sont toujours de la plus haute qualité.
 - ii. La personne désignée a fait des contributions exceptionnelles au sein de sa propre entreprise, son agence ou son établissement et **elle a travaillé avec succès en étroite collaboration avec d'autres équipes de projets ou d'autres entreprises, agences ou établissements œuvrant dans le domaine des STI.**
 - iii. La personne désignée comprend les pratiques commerciales de **l'entreprise**, de l'agence ou de l'établissement pour lesquelles elle a été désignée, plus spécifiquement, les objectifs associés aux STI **à un niveau d'atteinte égal ou supérieur aux attentes en fonction de son expérience et du poste qu'elle occupe.**
 - iv. La personne désignée a démontré ses qualités de chef au sein de son entreprise, son agence ou son établissement.
 - v. Le cas échéant, la personne désignée possède de bonnes compétences en gestion de projet et elle effectue son travail en vertu de la portée, du budget et des échéanciers approuvés **à l'égard de projets ou d'initiatives dans le domaine des STI.** Cela peut s'appliquer à du travail effectué en tant que gestionnaire de projet ou un poste de supervision, **d'assistante ou d'assistant gestionnaire de projet ou un poste de supervision, de gestionnaire de projet adjointe ou adjoint ou dans un poste de supervision ou en gérant une équipe technique au sein d'une initiative ou d'un projet élargi ou dans des fonctions commerciales dans le domaine des STI.**
 - vi. Le travail et le dévouement de la personne dans le domaine des **STI sont reconnus à l'extérieur de son entreprise**, son agence ou son établissement.
 - vii. La personne désignée a établi de bonnes relations au sein de son entreprise, son agence ou son établissement **ainsi qu'avec l'industrie des STI.**
- c. Contribution communautaire
- i. La personne désignée consacre temps et efforts à des activités bénévoles au sein de sa communauté locale.

ANNEXE B

Formulaires de mise en candidature

Catégorie de prix	Formulaire de mise en candidature Le méritas pour le membre de STI Canada qui s'est le plus distingué au cours de l'année
Personne désignée	Nom:
	Organisation:
	Coordonnées: Adresse: N° de téléphone: Courriel:
	Profil professionnel de la personne désignée (maximum de 500 mots)

Catégorie de prix	Formulaire de mise en candidature Le méritas pour le membre de STI Canada qui s'est le plus distingué au cours de l'année	
Personne désignée	Nom:	
	Organisation:	
	Coordonnées: Adresse:	N° de téléphone:
	Courriel:	
Consentement de la personne désignée à participer à la cérémonie de remise des prix	<i>Cochez la case appropriée:</i> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non En cas d'attribution de prix, la personne désignée consent à participer à la cérémonie de remise des prix lors de la conférence annuelle et réunion de STI Canada 2016 qui aura lieu à Calgary. _____ En apposant ses initiales, la personne désignée consent à participer à la cérémonie de remise des prix en cas d'attribution de prix.	
Coordonnées des personnes qui soumettent la candidature	La personne n° 1 qui soumet la candidature	La personne n° 2 qui soumet la candidature
	Nom: Organisation:	Nom: Organisation:
	Adresse:	Adresse:
	N° de téléphone: Courriel:	N° de téléphone: Courriel:
	Date:	Date:
Signature:	Signature:	Signature:

Formulaire de mise en candidature Toutes les catégories de prix pour les projets et les technologies: 2 – 4	
Personne désignée	Nom du projet ou du programme:
	Organisation principale:
	Personne-ressource du projet au sein de l'organisation principale :
	Coordonnées: Adresse: N° de téléphone: Courriel:
Catégorie de prix	Cochez une seule case: <input type="checkbox"/> Méritas pour un projet ou un programme: <i>pour une grande métropole, une agence provinciale ou fédérale</i> <input type="checkbox"/> Méritas pour un projet ou un programme : <i>pour les petites métropoles ou en zone rurale</i> <input type="checkbox"/> Méritas pour une nouvelle technologie, une innovation commerciale, industrielle ou universitaire canadienne ou en recherche et développement
Informations générales sur le projet	Population dans la zone d'application (si applicable): L'année dans laquelle le projet, le programme ou le produit a été terminé et en cours d'utilisation normale ou commercialisé pour la première fois: Financement du projet et/ou documents techniques:
Description du projet ou du programme (maximum de 500 mots)	<i>Se référer aux critères de mise en candidature en remplissant ce formulaire. Au besoin, utiliser des pages supplémentaires.</i>

Photos et éléments graphiques pertinents	Joindre ou insérer des photos, si nécessaire: plusieurs photos sont souhaitables – ces photos seront référencées à des fins d'évaluation. De plus, dans le cas d'attribution d'un prix, ces photos seront également publiées dans la brochure du programme de reconnaissance et dans le diaporama qui sera diffusé lors de la cérémonie de remise des prix.	
Sites Web	Inclure (si applicable):	
Intention de la personne désignée à participer à la cérémonie de remise des prix	<p><i>Cochez la case appropriée:</i></p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>En cas d'attribution de prix, la personne désignée (c.-à-d., une personne-ressource du projet ou une représentante ou un représentant de l'organisation principale) prévoit participer à la cérémonie de remise des prix lors de la conférence annuelle et exposition de STI Canada 2016 qui aura lieu à Calgary.</p> <p>_____ Représentante ou représentant prévoyant participer à la cérémonie de remise des prix (nom).</p>	
Coordonnées de la personne qui soumet la candidature	La personne qui soumet la candidature	
	Organisation: Adresse: N° de téléphone: Courriel:	
	Date:	
	Signature:	

Catégorie de prix	Formulaire de mise en candidature Le méritas de STI Canada pour les jeunes dirigeantes et dirigeants
Personne désignée	Nom:
	Organisation de l'employeur:
	Coordonnées: Adresse: N° de téléphone: Courriel:
Profil professionnel de la personne désignée (maximum de 500 mots)	<i>Se référer aux critères de mise en candidature en remplissant ce formulaire. Au besoin, utiliser des pages supplémentaires.</i>

<p>Consentement de la personne désignée à participer à la cérémonie de remise des prix</p>	<p>Cochez la case appropriée:</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non En cas d'attribution de prix, la personne désignée consent à participer à la cérémonie de remise des prix lors de la conférence annuelle et réunion de STI Canada 2016 qui aura lieu à Calgary.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non La personne désignée est âgée de moins de 40 ans à compter du 31 décembre 2016.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Une lettre de soutien en provenance d'une entreprise, d'une agence ou d'un établissement autre que l'employeur de la personne désignée est jointe à ce formulaire de mise en candidature.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non L'employeur consent à parrainer la personne désignée en cas d'attribution de prix pour les coûts associés à la participation à la cérémonie de remise des prix et la participation à la conférence annuelle et exposition de STI Canada 2016 qui aura lieu à Calgary.</p> <p>_____ En apposant ses initiales, la personne désignée consent à participer à la cérémonie de remise des prix en cas d'attribution de prix.</p>	
<p>Coordonnées des personnes qui soumettent la candidature</p>	<p>Représentante ou représentant de l'employeur qui soumet la candidature</p>	<p>Représentante ou représentant d'une entreprise, d'une agence ou d'un établissement externe qui appuie la candidature de la personne désignée</p>
	<p>Nom: Organisation: Adresse: N° de téléphone: Courriel:</p>	<p>Nom: Organisation: Adresse: N° de téléphone: Courriel:</p>
	<p>Date:</p>	<p>Date:</p>
	<p>Signature:</p>	<p>Signature:</p>